

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

March 31, 2023

Contenu

	Page
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
Variation des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-14
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	15
Annexe B - Détails supplémentaires des charges	16-18
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	19

Responsabilité de la direction sur les états financiers

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminées avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité de vérification. Le conseil examine les états financiers internes sur une base trimestrielle et les états financiers vérifiés externes chaque année. Le comité de vérification examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, White Perkins Associates, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes de vérification, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre et complet aux membres du comité de vérification du Conseil scolaire acadien provincial, au besoin. Le rapport du vérificateur accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provincial

Janine M Saulnier BSc MBA

Janine Saulnier, MBA
Directrice des finances

Renaud d'Entremont

Renaud d'Entremont, CPA, CA
Coordonnateur des finances

le 24 juin 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

-nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

-nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

-nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

-nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

-nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yarmouth, Canada
le 24 juin 2023

White Perkins Associates

Comptables professionnels agréés 3

Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

Actifs financiers

Encaisse

Encaisse	12,443,044 \$	11,034,487 \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1,552,685	1,472,200

Sommes à recevoir

Province de la Nouvelle-Écosse	14,621,246	15,321,773
Gouvernement du Canada	3,779,139	1,481,416
Autres	349,524	781,849

Total des actifs financiers

	<u>32,745,638 \$</u>	<u>30,091,725 \$</u>
--	----------------------	----------------------

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs	2,862,204 \$	3,619,896 \$
-------------------------------	--------------	--------------

Sommes à payer

Province de la Nouvelle-Écosse	16,587	8,033
Gouvernement du Canada	946,727	876,126
Municipalités	91,800	28,890
Autres	239,494	217,221

Charges à payer	2,809,181	2,628,483
-----------------	-----------	-----------

Avantages postérieurs (Note 5)	9,618,439	9,583,612
--------------------------------	-----------	-----------

Revenus reportés	11,883,787	8,838,225
------------------	------------	-----------

Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite (Note 7)	625,404	644,736
--	---------	---------

Total des passifs financiers

	<u>29,093,623</u>	<u>26,445,222</u>
--	-------------------	-------------------

Actifs financiers nets

	<u>3,652,015</u>	<u>3,646,503</u>
--	------------------	------------------

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)	425,874	449,588
----------------------------	---------	---------

Inventaires	671,892	492,730
-------------	---------	---------

Frais payés d'avance	74,482	54,852
----------------------	--------	--------

Total des actifs non financiers

	<u>1,172,248</u>	<u>997,170</u>
--	------------------	----------------

Excédent accumulé affecté – fonds générés par les écoles	1,552,685	1,472,200
--	-----------	-----------


Excédent accumulé affecté - amortissement capital	425,874	449,588
---	---------	---------


Excédent accumulé non affecté	2,845,704	2,721,885
-------------------------------	-----------	-----------

Excédent accumulé (Note 1)	<u>4,824,263 \$</u>	<u>4,643,673 \$</u>
-----------------------------------	---------------------	---------------------

Engagements (Note 8)

Ratifié au nom du Conseil scolaire

 président

 membre du Conseil

4

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.



Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2023		2022
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	107,161,000 \$	108,825,331 \$	104,125,124 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	6,193,000	5,389,491	4,842,699
Allocations des conseils municipaux (Annexe A)	1,152,000	905,847	748,579
Autres revenus (Annexe A)	2,600,000	3,374,478	2,616,586
Total des revenus	<u>117,106,000</u>	<u>118,495,147</u>	<u>112,332,988</u>
Charges			
Gouvernance du conseil scolaire (Annexe B)	500,000	481,630	433,125
Bureau de la direction générale (Annexe B)	1,600,000	2,134,438	2,298,122
Services des finances (Annexe B)	850,000	826,545	784,509
Service de ressources humaines (Annexe B)	800,000	1,001,270	771,117
Services scolaires (Annexe B)	77,562,000	76,825,893	73,412,551
Service des opérations (Annexe B)	20,400,000	27,163,149	26,130,447
Initiative du CSAP (Annexe B)	2,188,000	1,752,015	1,335,224
Élaboration de programmes (Annexe B)	1,636,000	1,161,544	1,021,578
CPRP (Annexe B)	755,000	1,115,021	715,024
Programme de prématernelle (Annexe B)	8,615,000	3,428,567	3,774,605
Fonds générés par les écoles	2,200,000	2,424,485	1,539,313
Total des charges	<u>117,106,000</u>	<u>118,314,557</u>	<u>112,215,615</u>
Excédent lié aux activités		180,590	117,373
Excédent accumulé lié aux activités, au début de l'exercice		4,643,673	4,526,300
Excédent accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice		<u>4,824,263 \$</u>	<u>4,643,673 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2023	2022
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	3,646,503 \$	4,012,648 \$
Changements durant l'exercice		
Excédent annuel	180,590	117,373
Amortissement des immobilisations	23,715	25,663
Achat d'inventaires	(179,162)	(492,730)
Augmentation des frais payés d'avance	(19,631)	(16,451)
Augmentation des actifs financiers nets	5,512	(366,145)
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	3,652,015 \$	3,646,503 \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	180,590 \$	117,373 \$
Amortissement	23,715	25,663
Sommes à recevoir	(1,164,871)	4,050,036
Inventaires	(179,162)	(492,730)
Dépenses payées d'avance	(19,631)	(16,451)
Sommes à payer	(397,161)	(1,147,157)
Revenus reportés	3,045,562	(445,146)
	<u>1,489,042</u>	<u>2,091,588</u>
Augmentation de trésorerie	1,489,042	2,091,588
Encaisse, au début de l'exercice	<u>12,506,687</u>	<u>10,415,099</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u><u>13,995,729 \$</u></u>	<u><u>12,506,687 \$</u></u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, comme le stipule la Loi sur l'éducation avec 18 conseillers scolaires élus. Le Conseil fournit une gamme de services et programmes d'enseignement français langue première du niveau maternel à 12e dans les écoles publiques de la Province de la Nouvelle-Écosse y inclut le programme prématernelle. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés telles qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères aient été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Conventions comptables (suite)

Charges

Les charges sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements et les créditeurs. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable. Le CSAP ne détient pas de dérivées financiers, de placements en actions cotés sur un marché actif ou d'autres instruments financiers qui seraient classés dans la catégorie juste valeur.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Conventions comptables (suite)

Excédent accumulé

L'excédent accumulé représente les actifs du Conseil moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé de l'excédent et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil.

Actifs non financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique, les logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et mis à la disposition des centres régionaux d'éducation et du Conseil sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des centres régionaux d'éducation et du Conseil.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

Les stocks représentent les montants dépensés en fournitures et autres consommables qui seront utilisés ou consommés au cours d'une période future. Ils sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une fois que les articles ont été expédiés aux écoles, ils sont passés en charges et ne sont pas considérés comme des stocks.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée pendant l'année fiscale 2022-2023 de 962 000 \$ (2021-2022 – 922 000 \$), avec la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC). En date du 31 mars 2023, cette ligne de crédit était nulle (2022 – nulle). Cette ligne de crédit à un taux d'intérêt préférentiel moins 0,75% garantie par la province de la Nouvelle-Écosse.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan ne sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 578 807\$ (415 446 \$ en date du 31 mars 2022) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2023. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Avantages postérieurs à l'emploi

Congés de maladie accumulés

Les employés admissibles ont droit à un nombre prescrit de jours de congé de maladie pour utilisation pendant leur période d'emploi. La province de la Nouvelle-Écosse a préparé une estimation, basée d'une évaluation actuarielle, des congés de maladie accumulés pour le personnel enseignant et non enseignant de tous les centres régionaux d'éducation de la province et du Conseil et a assumé la responsabilité du financement de ce passif.

Les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser dans leurs états financiers respectifs le passif et le recouvrement compensatoire de la province de la Nouvelle-Écosse, ainsi que les modifications annuelles du nombre accumulé de congés de maladie pour le personnel enseignant et non enseignant.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Le montant inclut pour les congés de maladie cumulés des enseignants:	8,673,080 \$	8,763,603 \$
Le montant inclut pour les congés de maladie cumulés des non-enseignants:	945,359 \$	820,009 \$
	<u>9,618,439 \$</u>	<u>9,583,612 \$</u>

6. Transaction non allouée

Le CSAP utilise des écoles appartenant à la province ou des écoles que la province a louées. La province ne facture pas le loyer de ces écoles au Conseil scolaire acadien provincial. En raison de difficulté à déterminer leur juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Cette année le Conseil a aussi loué une école pour un montant nominal par année. En raison de difficulté à déterminer la juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Régime de retraite

Indemnités de départ

Les employés admissibles reçoivent une indemnité de départ à la fin d'emploi, lorsqu'ils ont droit à une pension acquise, en vertu des contrats entre les syndicats et le Conseil scolaire acadien provincial et ses prédécesseurs. Les contrats prescrivent les formules utilisées dans le calcul de l'attribution du service ainsi que la période sur laquelle le paiement doit être effectué. L'admissibilité est gelée au 1er avril 2015.

La province de la Nouvelle-Écosse a assumé la responsabilité du paiement des indemnités de départ aux employés qualifiés, mais les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser le passif projeté à l'égard de ces primes pour services rendus. Le passif prévu est compensé par une créance correspondante de la province. Le montant du passif prévu a été déterminé par le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, sur la base d'une évaluation actuarielle.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Le montant inclut pour les indemnités de départ des enseignants:	280,862 \$	295,355 \$
Le montant inclut pour les indemnités de départ des non-enseignants:	344,542 \$	349,381 \$
	625,404 \$	644,736 \$

8. Engagements

Service de transport

Le Conseil a renouvelé son contrat pour le service de transport jusqu'au 30 juin 2027. Le coût annualisé approximatif de ce contrat par année est le suivant:

2023-2024	6,957,558 \$
2024-2025	7,131,510 \$
2025-2026	7,309,823 \$
2026-2027	7,492,497 \$

Le prix du contrat fluctuera en fonction de diverses dispositions de l'entente, y compris le nombre d'autobus scolaires et les prix du carburant, ainsi que les variations de l'indice des prix à la consommation.

Programme prématernelle

Le Conseil a conclu des contrats annuels pour des services du programme prématernelle jusqu'au 30 juin 2023. Le coût mensuel approximatif de ce contrat est le suivant:

Avril 2023	104,550 \$
Mai 2023	104,550 \$
Juin 2023	104,550 \$

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Engagements (suite)

Location

Le Conseil a un contrat prolongé pour la location du bureau central jusqu'au 31 août 2027 et le bureau nord-est jusqu'au 31 mars 2025. Le coût annuel approximatif de ces contrats est comme suit:

	<u>2023/2024</u>	<u>2024/2025</u>	<u>2025/2026</u>	<u>2026/2027</u>	<u>2027/2028</u>	<u>Total</u>
Bureau central:	321,113 \$	321,113 \$	321,113 \$	321,113 \$	137,212 \$	1,421,663 \$
Bureau nord-est:	98,400 \$	98,400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	196,800 \$
	<u>419,513 \$</u>	<u>419,513 \$</u>	<u>321,113 \$</u>	<u>321,113 \$</u>	<u>137,212 \$</u>	<u>1,618,463 \$</u>

9. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2023, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 552 685 \$ (1 472 200 \$ en date du 31 mars 2022) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les charges générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Fonds générés par les écoles

	le 31 mars 2022 solde d'ouverture	Additions	Déboursés	le 31 mars 2023
Centre scolaire de la Rive-Sud	47,251 \$	60,260 \$	74,137 \$	33,374 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	16,165 \$	42,700 \$	41,060 \$	17,804 \$
École acadienne de Pomquet	33,605 \$	68,983 \$	66,339 \$	36,249 \$
École acadienne de Truro	72,544 \$	100,934 \$	84,690 \$	88,788 \$
École Beaubassin	25,234 \$	59,915 \$	62,607 \$	22,541 \$
École Beau-Port	75,108 \$	78,658 \$	75,281 \$	78,485 \$
École Belleville	48,840 \$	153,795 \$	134,718 \$	67,917 \$
École Bois-Joli	11,397 \$	22,407 \$	20,853 \$	12,951 \$
École des Beaux-Marais	127,238 \$	124,858 \$	101,414 \$	150,681 \$
École du Carrefour	50,872 \$	33,592 \$	38,661 \$	45,803 \$
École du Grand-Portage	17,574 \$	25,176 \$	33,869 \$	8,882 \$
École Joseph-Dugas	52,539 \$	80,215 \$	74,313 \$	58,441 \$
École Mer et Monde	151,984 \$	276,500 \$	190,936 \$	237,548 \$
École NDA	182,175 \$	248,731 \$	256,484 \$	174,422 \$
École Pubnico-Ouest	56,077 \$	97,093 \$	98,608 \$	54,562 \$
École Rose-des-Vents	32,000 \$	12,583 \$	16,269 \$	28,314 \$
École secondaire de Clare	114,020 \$	209,288 \$	200,720 \$	122,588 \$
École secondaire de Par-en-Bas	139,035 \$	294,305 \$	314,717 \$	118,623 \$
École secondaire du Sommet	95,848 \$	190,410 \$	200,482 \$	85,776 \$
École secondaire Mosaique	37,143 \$	131,874 \$	130,693 \$	38,324 \$
École Stella-Maris	71,457 \$	105,894 \$	118,300 \$	59,052 \$
École Wedgeport	14,095 \$	86,799 \$	89,336 \$	11,559 \$
	<u>1,472,200 \$</u>	<u>2,504,970 \$</u>	<u>2,424,485 \$</u>	<u>1,552,685 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Fonctionnement	83,955,200 \$	83,985,275 \$	79,097,215 \$
Affectés	12,228,600	12,938,821	13,431,003
Autres	10,977,200	10,601,247	8,118,994
Récupération - province N.-É.	-	1,299,988	3,477,912
	<u>107,161,000 \$</u>	<u>108,825,331 \$</u>	<u>104,125,124 \$</u>
Gouvernement du Canada			
Fonds minoritaires	150,000 \$	117,378 \$	143,139 \$
Projets, stratégies, autres	6,043,000	5,272,113	4,699,560
	<u>6,193,000 \$</u>	<u>5,389,491 \$</u>	<u>4,842,699 \$</u>
Allocation des conseils municipaux			
Affectés	1,152,000 \$	905,847 \$	748,579 \$
	<u>1,152,000 \$</u>	<u>905,847 \$</u>	<u>748,579 \$</u>
Autres revenus			
Générés par le Conseil	210,000 \$	216,203 \$	213,817 \$
Frais (recouvrement) de scolarité	50,000	20,472	21,485
Location	10,000	9,600	9,600
Intérêts	100,000	367,061	73,670
Remboursement – non gouvernemental	-	232,462	605,728
Dons	30,000	23,710	19,807
Fonds générés par les écoles	2,200,000	2,504,970	1,672,479
	<u>2,600,000 \$</u>	<u>3,374,478 \$</u>	<u>2,616,586 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire			
Avantages sociaux	26,100 \$	26,496 \$	25,739 \$
Déplacement & formation	119,200	118,371	26,063
Élections scolaires	-	-	1,071
Fournitures, matériaux & équipement	16,900	10,576	7,254
Honoraires & salaires	324,200	317,088	316,664
Services professionnels	13,600	9,099	56,334
	<u>500,000 \$</u>	<u>481,630 \$</u>	<u>433,125 \$</u>
Bureau de la direction générale			
Avantages sociaux	77,400 \$	83,001 \$	82,217 \$
Déplacement & formation	161,600	114,685	64,448
Frais professionnels	245,400	406,309	950,478
Fournitures, matériaux & équipement	376,900	596,399	364,237
Salaires	738,700	934,044	836,742
	<u>1,600,000 \$</u>	<u>2,134,438 \$</u>	<u>2,298,122 \$</u>
Services des finances			
Avantages sociaux	121,600 \$	132,391 \$	119,697 \$
Déplacement & formation	31,100	13,032	7,986
Fournitures, matériaux & équipement	72,000	40,999	41,218
Salaires	598,500	604,910	580,814
Services professionnels	26,800	35,213	34,794
	<u>850,000 \$</u>	<u>826,545 \$</u>	<u>784,509 \$</u>
Services de ressources humaines			
Avantages sociaux	103,600 \$	117,980 \$	100,161 \$
Déplacement & formation	16,800	80,137	38,746
Fournitures, matériaux & équipement	85,000	59,000	85,897
Salaires	544,300	529,438	509,397
Services professionnels	50,300	214,715	36,916
	<u>800,000 \$</u>	<u>1,001,270 \$</u>	<u>771,117 \$</u>
Services scolaires - écoles			
Avantages sociaux	14,389,700 \$	14,419,558 \$	13,168,440 \$
Déplacement & formation	1,293,800	1,398,483	817,745
Fournitures, matériaux & équipement	3,803,300	2,787,962	4,989,014
Salaires	57,898,100	58,109,909	54,318,305
Services professionnels	177,100	109,981	119,047
	<u>77,562,000 \$</u>	<u>76,825,893 \$</u>	<u>73,412,551 \$</u>
Opérations - admin			
Avantages sociaux	126,200 \$	139,911 \$	125,670 \$
Déplacement & formation	77,200	77,251	51,679
Fournitures, matériaux & équipement	22,300	29,992	12,245
Salaires	589,300	653,860	586,786
	<u>815,000 \$</u>	<u>901,014 \$</u>	<u>776,380 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
Opérations - maintien			
Amortissement	2,600 \$	22,274 \$	23,446 \$
Avantages sociaux	520,400	506,763	520,965
Fournitures, matériaux & équipement	298,580	1,530,775	1,291,534
Location	387,000	337,182	343,876
Réparation et entretien	1,869,900	3,611,068	4,930,918
Salaires	2,302,320	2,172,019	2,306,440
Services à contrat	200,500	375,441	1,624,170
Services publics	2,838,700	3,870,030	2,959,755
	<u>8,420,000 \$</u>	<u>12,425,552 \$</u>	<u>14,001,104 \$</u>
Opérations - transport			
Amortissement	1,450 \$	1,441 \$	2,217 \$
Avantages sociaux	362,900	323,498	360,429
Déplacement & formation	38,000	51,541	12,353
Fournitures, matériaux & équipement	793,200	1,467,533	834,518
Salaires	1,527,650	1,381,847	1,500,086
Transport à contrat	7,716,800	9,848,285	7,941,584
	<u>10,440,000 \$</u>	<u>13,074,145 \$</u>	<u>10,651,187 \$</u>
Opérations - techno			
Avantages sociaux	91,800 \$	81,392 \$	89,669 \$
Déplacement & formation	21,900	21,279	21,360
Fournitures, matériaux & équipement	223,500	323,565	218,260
Salaires	387,800	336,202	372,487
	<u>725,000 \$</u>	<u>762,438 \$</u>	<u>701,776 \$</u>
Initiative du CSAP			
Avantages sociaux	331,300 \$	265,076 \$	209,249 \$
Déplacement & formation	119,500	129,217	35,553
Fournitures, matériaux & équipement	96,300	120,554	60,963
Salaires	1,443,500	1,129,911	904,667
Services professionnels	197,400	107,257	124,792
	<u>2,188,000 \$</u>	<u>1,752,015 \$</u>	<u>1,335,224 \$</u>
Élaboration de programme			
Avantages sociaux	82,600 \$	63,881 \$	53,562 \$
Déplacement & formation	90,800	92,035	21,344
Fournitures, matériaux & équipement	274,800	141,444	175,822
Salaires	1,187,800	864,184	770,850
	<u>1,636,000 \$</u>	<u>1,161,544 \$</u>	<u>1,021,578 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

	<u>12 mois Budget</u>	<u>12 mois Actuel</u>	<u>12 mois Actuel</u>
CPRP			
Avantages sociaux	66,500 \$	72,212 \$	65,599 \$
Déplacement & formation	23,000	9,754	2,573
Fournitures, matériaux & équipement	102,700	404,504	101,262
Salaires	562,800	628,551	545,590
	<u>755,000 \$</u>	<u>1,115,021 \$</u>	<u>715,024 \$</u>
Programme de prématernelle			
Avantages sociaux	777,200 \$	344,074 \$	343,349 \$
Déplacement & formation	191,500	19,824	13,325
Fournitures, matériaux & équipement	1,448,500	321,491	534,173
Salaires	3,534,200	1,534,157	1,559,990
Services à contrat	2,663,600	1,209,021	1,323,768
	<u>8,615,000 \$</u>	<u>3,428,567 \$</u>	<u>3,774,605 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars	2023	2022
	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Coûts des immobilisations		
Solde, au début de l'exercice	908,734 \$	908,734 \$
Solde, à la fin de l'exercice	<u>908,734 \$</u>	<u>908,734 \$</u>
Amortissement cumulé		
Solde, au début de l'exercice	459,146 \$	433,483 \$
Amortissement	23,714	25,663
Solde, à la fin de l'exercice	<u>482,860</u>	<u>459,146</u>
Valeur comptable nette	<u>425,874 \$</u>	<u>449,588 \$</u>
Valeur comptable nette		
Solde, au début de l'exercice	449,588 \$	475,251 \$
Solde, à la fin de l'exercice	425,874	449,588
Diminution dans la valeur comptable nette	<u>23,714 \$</u>	<u>25,663 \$</u>